

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-52

Séance du MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

10 SEP. 2018

ARRIVEE

Date de la convocation		
28/08/2018		
Date de l'affichage		
28/08/2018		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	7	3

L'an deux mille dix-huit, le quatre septembre à dix-huit heure quinze, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

Présents :

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Marianne SARTHOU – Brigitte CAPOU – Catherine LISSARRAGUE
MM. Jean-Baptiste RAMON – Xavier MACIAS

Absents excusés :

Mme Françoise TREY ; MM. Pierre CAPOU - Alain LARROUDE

Secrétaire de séance : Mme Brigitte CAPOU est désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération :

CONFORTEMENT DES MURS DE SOUTÈNEMENT AMONT DES THERMES DES GRIFFONS : DEMANDE D'AIDE SUR LES FONDS DE SOLIDARITE

Faisant état des événements météorologiques qui se sont produits les 13 juin 2018 sur la commune de Cauterets, et plus précisément des dommages aux biens qu'ont engendrés les crues du gave du Marcadau, Monsieur le Président précise que d'importants frais doivent être engagés pour la sécurité des murs de soutènement amont des thermes des Griffons à Cauterets.

Considérant que le phénomène naturel produit sur ces journées a été d'une intensité anormale et a ainsi constitué la condition déterminante de dégradations constatées, Monsieur le Président propose que la Commission Syndicale demande à bénéficier des fonds de solidarité nationale et régionale, pour l'aider à financer ces travaux.

Le volume des travaux de remise en état et la maîtrise d'œuvre sont estimés à **232 290 € HT**.

Les lots finançables de cette opération sont les suivants :

	Montant HT
- Maîtrise d'œuvre	11 510,00 €
- Travaux de confortement	220 780,00 €
total	232 290,00 €

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- D'ADOPTER le principe de la réalisation du projet ci-dessus,

- DE SOLLICITER le concours financier des fonds de solidarité nationale et régionale, selon le plan de financement suivant :

Financiers	MONTANT HT	%
Fonds de solidarité	185 832 €	80
Autofinancement	46 458 €	20
TOTAL	232 290,00 €	

- DE S'ENGAGER à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- DE MANDATER le Président pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue de la mobilisation des aides publiques

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES

